



PREGNY-CHAMBÉSY

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 8 OCTOBRE 2024 À 19H00, À LA MAIRIE

- Présents : Mme CHANTRANUWATANA Charavee, Vice-Présidente
Mme PATTYN Dominique, Deuxième Vice-Présidente
- Mmes et MM. ANTILLE Jean-René, BASILIO Pedro, CONWAY Steven, DESSIMOZ Terry, FREY Edith, HAENNI Nicolas, JULIEN Isabelle, LAUBER Robin, LETESTU André-Charles, PASCHE Sonia, ROGGO Xavier, TESSIMOZ Terry, THURNHERR Laurent
- Excusés : Mmes JUILLERAT Linda et SCHNELL Martalicia
MM. GRANDJEAN Dominique et OESTRICHTER Yves, Président
- Absente : Mme KÖSSLER Catherine
- Assistent : M. PASCHE Philippe, Conseiller administratif
Mme RASMUSSEN Isabelle, Conseillère administrative, Maire
M. SCHWARM Philippe, Conseiller administratif
M. CZECH Alexandre, Secrétaire général
Mme ISCH Isabelle, Secrétaire générale adjointe
M. CUPILLARD Matthieu, Procès-verbaliste

* * *

ORDRE DU JOUR

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du 10 septembre 2024**
2. **Communications du bureau**
3. **Communications du Conseil administratif**
4. **Rapports des Commissions**
 - 4.1 Sports & Culture
 - 4.2 Finance
 - 4.3 Cohésion sociale
 - 4.4 Sécurité et mobilité
5. **Délibérations**
6. **Motions**
7. **Résolutions**
8. **Pétitions**
9. **Interpellations**
10. **Propositions du Conseil administratif**
 - 10.1 Présentation du budget de fonctionnement et du plan des investissements 2025
 - 10.2 Nomination des président(e)s et vice-président(e)s du local de vote pour

2025

11. Propositions individuelles et questions

12. Divers

* * *

Mme Chantranuwatana, ci-après « la Vice-Présidente », ouvre la séance à 19h00 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Puis, elle excuse MM. Grandjean et Oestreicher ainsi que Mmes Juillerat et Schnell.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 septembre 2024

- Le procès-verbal est amendé comme suit :

Page 23, 2^{ème} paragraphe : la première phrase indiquant que « Mme Frey fait remarquer qu'il y aurait deux places de plus si une crèche fait partie du groupement intercommunal » est retirée car elle n'aurait pas été prononcée par Mme Frey.

- Par 10 voix pour et 0 contre, le procès-verbal de la séance du 10 septembre 2024 ainsi amendé est approuvé.**

2. Communications du bureau

Courrier de M. Jordy Monnet, résidant Avenue de la Foretaille 8, 1292 Chambésy, reçu par courriel le 5 octobre 2024

« Monsieur le Président du Conseil municipal, Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux,

Locataire d'un appartement communal depuis 2014, avec un échange de logement en 2019, je viens de recevoir une augmentation de mon loyer de 145 CHF par mois. Cette augmentation significative de près de 7 % m'interroge, d'autant plus que cette décision, d'après la régie Pilet & Renaud, provient directement de la Commune, propriétaire du bien locatif.

Je comprends que des ajustements de loyer peuvent être nécessaires en fonction des coûts réels, notamment si des améliorations sont apportées aux logements. Cependant, dans mon cas, mon appartement n'a pas fait l'objet de travaux notables depuis plusieurs années, malgré la persistance de problèmes d'aération et d'isolation, qui affectent la qualité de vie et augmentent mes charges énergétiques.

Si l'objectif de cette augmentation est de régulariser les loyers en fonction des prix du marché, il est crucial de tenir compte des revenus des locataires. Une politique communale équitable devrait prendre en considération la capacité financière des habitants, afin de garantir que chacun puisse continuer à se loger dans des conditions décentes, adaptées à ses moyens.

Je souhaiterais mieux comprendre l'objectif de la Mairie en matière de location des logements communaux. Est-ce que cette politique vise principalement des aspects économiques ? Cette augmentation semble être motivée avant tout par des raisons financières, alors que je m'attendrais à ce qu'une politique locative communale favorise un accès équitable au logement, en tenant compte à la fois des coûts et de la qualité des services offerts. Dans ce contexte, l'augmentation est difficile à justifier, surtout alors que la politique communale enregistre des bénéfices réguliers.

De plus, j'ai constaté que les augmentations de loyer pour plusieurs locataires sont réalisées à des périodes différentes. Cela donne l'impression que ces décisions sont

prises de manière à éviter toute coopération entre locataires, empêchant ainsi une réponse collective face à ces actions. Cette situation nous pousse à nous demander s'il s'agit d'une stratégie délibérée pour limiter la contestation de la part des locataires touchés par ces hausses.

Je suggère également que la Mairie envisage la possibilité de créer une régie communale dédiée à la gestion du parc immobilier. Une telle régie permettrait une gestion plus directe et transparente des fonds issus des loyers, tout en améliorant les réponses aux demandes des locataires. Si cette option n'est pas retenue, je souhaiterais au minimum pouvoir accéder à un rapport annuel des comptes liés à la gestion des immeubles communaux, avec une répartition financière par zone ou groupe d'habitations. Cela permettrait de mieux comprendre comment sont utilisés les loyers pour l'entretien et l'amélioration des logements.

Je demande également des éclaircissements sur les critères utilisés pour justifier cette augmentation, notamment les périodes de référence pour les prix de consommation et les taux hypothécaires. La transparence sur ces points est cruciale pour comprendre la logique sous-jacente à cette décision.

Je suis convaincu qu'un dialogue ouvert entre la Mairie, le conseil municipal, la régie et les locataires peut améliorer la confiance et permettre une meilleure gestion des logements communaux. Je reste à votre disposition pour toute discussion à ce sujet et vous remercie par avance pour votre réponse.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Jordi Monney, 8b Avenue de la Foretaille ».

M. Schwarm répond que l'ensemble des loyers du patrimoine foncier communal sont aujourd'hui des loyers libres. Historiquement, trois immeubles avaient des loyers subventionnés de type HLM, mais cela n'est plus le cas. Actuellement, sur les 165 logements, tous sont des loyers libres. Il rappelle que l'indexation des loyers peut être effectuée tous les cinq ans à l'échéance des contrats. Il précise que cette augmentation n'a pas de visée spéculative ou financière, mais permet de constituer un fonds destiné aux grands travaux, indispensable pour financer des projets tels que l'assainissement de Foretaille ou de Valérie.

M. Schwarm explique que sans ce fonds, la commune serait contrainte de recourir à l'emprunt pour financer ces projets. Toutefois, il souligne que ce fonds ne suffira pas à couvrir l'intégralité des coûts d'assainissement, estimés à 12'000'000 CHF. En outre, M. Schwarm évoque les différents modèles de gestion des régies communales et souligne que la décision concernant le modèle à adopter relève d'un choix du Conseil municipal. Il explique que dans le système actuel de la commune, le patrimoine financier est inscrit à l'actif du bilan. La gestion des logements est confiée à une régie mandatée par la commune, avec des règles spécifiques pour l'attribution des logements, donnant priorité aux habitants de la commune ou à leurs enfants. Ce modèle est appliqué depuis de nombreuses années. M. Schwarm mentionne ensuite un deuxième système, utilisé par 11 à 13 communes du canton, où le patrimoine financier est transféré à une fondation intercommunale. Ce modèle retire le patrimoine du bilan communal et confie sa gestion à un conseil de fondation indépendant, chargé des investissements et des emprunts de manière autonome. Enfin, il évoque un troisième modèle, celui de la régie publique communale, qui est peu répandu et n'est pas utilisé à Chambésy.

M. Schwarm conclut en indiquant qu'une réponse sera apportée au courrier reçu. Il réaffirme que la commune n'a jamais agi de manière spéculative, mais dans le but de pérenniser son parc immobilier. Pour rappel, aujourd'hui près de 13 à 14 % des ménages de la commune résident dans des logements communaux, ce qui fait de Chambésy l'une des communes du canton avec le pourcentage le plus élevé de logements communaux par rapport au nombre d'habitants.

[M. Thurnherr et M. Lauber rejoignent la séance à 19h06.]

3. Communications du Conseil administratif

[M. Roggo rejoint la séance à 19h10.]

3.1 Information du Maire

(Mme Isabelle Rasmussen, Maire)

3.1.1 Sortie du Conseil municipal

La sortie du Conseil municipal aura lieu les 2 et 3 novembre prochains à Berne. Les informations détaillées concernant cette sortie seront envoyées aux 29 participants inscrits d'ici la fin de la semaine.

3.2 Aménagement et travaux publics

(Mme Isabelle Rasmussen, Maire)

3.2.1 Centre scolaire de Valérie

Des travaux de réfection des toilettes au rez-de-chaussée de l'école seront entrepris pendant les vacances scolaires pour limiter les nuisances pour les enfants et l'enseignement. Ces travaux incluront également des opérations de désamiantage et la rénovation des carrelages décollés.

3.3 Sport et culture

(Mme Isabelle Rasmussen, Maire)

3.3.1 Internet Parc de la Mairie

La commune bénéficie désormais d'une connexion internet de 300 mégabits par seconde, spécialement installée pour les événements se tenant au parc de la mairie. Cette ligne est indépendante de celle utilisée pour les activités administratives de la mairie, assurant ainsi un service dédié et performant pour les manifestations.

3.3.2 Clôture de la saison de la piscine

La saison de la piscine s'est achevée le dimanche 6 octobre. Malgré un début marqué par des conditions météorologiques pluvieuses et l'annulation regrettable de la soirée blanche, les animations pour les enfants ont été particulièrement appréciées tout au long de la saison. La clôture s'est faite avec une soirée festive qui a rencontré un franc succès.

La piscine rouvrira ses portes le mardi 6 mai 2025. D'ici là, une réflexion sera menée pour actualiser le règlement et améliorer la signalétique.

3.3.3 Féerie des Penthes

L'événement se déroulera du 15 au 17 novembre 2024. Une conférence de presse est prévue le mardi 29 octobre à 10h au domaine de Penthes. Toutes les conseillères municipales et les conseillers municipaux sont cordialement invités à y participer.

3.4 Finances

(M. Philippe Schwarm, Conseiller administratif)

3.4.1 Guide des commerces (Projeté à l'écran)

M. Schwarm présente le nouveau Guide des commerces, qui sera envoyé en tout-ménage la semaine du 14 octobre 2024 et est déjà disponible en téléchargement sur le site internet de la commune. Ce guide a été réalisé en concertation avec les commerces locaux qui ont souhaité y figurer. Il propose un descriptif, les adresses et les horaires d'ouverture des établissements. M. Schwarm souligne que ce guide permet aux habitants de découvrir certains commerces qu'ils ne connaissaient peut-être pas.

3.4.2 Auberge communale – Relais de Chambésy

M. Schwarm indique que l'auberge communale fermera ses portes le 31 octobre prochain. Après plusieurs mois de difficultés rencontrées par les gérants, une résiliation préventive du bail a été décidée d'un commun accord, bien que les modalités finales restent à formaliser. Le Conseil administratif va examiner deux points : la publication d'une annonce pour rechercher de nouveaux gérants et une réflexion sur une possible adaptation du concept, étant donné les difficultés générales dans le secteur de la restauration.

3.5 Aménagement et environnement

(M. Philippe Schwarm, Conseiller administratif)

3.5.1 Abattage et replantation des chênes, secteur Machéry

M. Schwarm indique qu'une intervention aura lieu sur 27 arbres situés sur l'Allée des Chênes, Chemin Machéry, suite à un constat du garde forestier cantonal. Trois de ces arbres devront être abattus et seront remplacés. Les travaux d'élagage et d'abattage auront lieu pendant les vacances scolaires d'octobre.

3.5.2 Déchets

Le pointage des déchets effectué en mai 2024 s'est avéré concluant, montrant une diminution des ordures ménagères et une augmentation significative de la récupération des déchets de cuisine. Un nouveau pointage sera réalisé en novembre 2024, à une date non communiquée.

3.6 Cohésion sociale

(M. Philippe Pasche, Conseiller administratif)

3.6.1 Sortie des aînés 2024

Cette année, 95 seniors ont pris part à la sortie annuelle organisée à Bulle. À cette occasion, ils ont embarqué à bord du charmant Train Rétro « La Gruyère », où une délicieuse fondue leur a été servie. L'événement a rencontré un vif succès, avec des retours enthousiastes de la part des participantes et des participants.

3.7 Sécurité

(M. Philippe Pasche, Conseiller administratif)

3.7.1 200^e de la Cie des Sapeurs-Pompiers

Cet événement exceptionnel se tiendra le samedi 12 octobre 2024 de 10h à 17h30 au parc de la mairie. La cérémonie officielle aura lieu à 11h, et les conseillères et conseillers municipaux sont toutes et tous cordialement invité-e-s. Ils doivent confirmer leur présence auprès de la compagnie d'ici au 10 octobre 2024.

3.7.2 Panneaux d'affichage électoraux vandalisés

Dans la nuit du 2 au 3 octobre 2024, trois panneaux d'affichage électoraux ont été vandalisés, dont un de manière particulièrement importante. La SGA a été sollicitée pour remplacer les affiches endommagées. Une plainte a été déposée, et une demande d'extraction des images des caméras de surveillance a été effectuée pour aider à identifier les responsables.

3.7.3 Collecte de sang

M. Pasche informe que la première collecte de sang organisée dans la commune aura lieu le 15 octobre, de 14 h à 19 h, à la salle communale. Il encourage tous ceux qui le peuvent à participer à cette initiative.

3.8 Sécurité

(M. Philippe Pasche, Conseiller administratif)

3.8.1 Contrôle de la vitesse dans la commune

Un dispositif de contrôle de vitesse préventif a été mis en place dans plusieurs secteurs de la commune. Les relevés effectués durant les périodes d'observation sont préoccupants, révélant des vitesses largement supérieures aux limites autorisées. Les résultats ont été transmis à la police cantonale afin de prendre les mesures nécessaires.

4. Rapports des commissions

La Vice-Présidente précise qu'il y aura quatre commissions à traiter et non trois. La première sera la commission Sports et Culture, suivie par la commission des Finances, puis celle de la Cohésion sociale, et enfin la commission Sécurité et Mobilité.

4.1 Commission Sports et culture du 3 septembre 2024

(Rapporteur : M. Haenni)

M. Haenni commence par présenter ses excuses à Mme Pesqueira pour avoir incorrectement affirmé ne pas avoir reçu le procès-verbal de la séance du 3 septembre. Il précise qu'elle l'avait bien envoyé dans les délais et demande à M. le secrétaire général de transmettre ses excuses.

4.1.1 Bilan des activités sportives et culturelles de l'été

M. Haenni indique ensuite que, lors de cette commission, Mme le Maire a présenté un rapport détaillé des activités sportives et culturelles de l'été.

- La "Vélosophe Cool Ride", qui s'est tenue en juin, a attiré 22 participants sur les 40 places disponibles.
- Les cours de natation pour adultes et enfants ont été un grand succès, avec des inscriptions complètes dans toutes les catégories. Un intérêt particulier a été observé pour les cours destinés aux enfants dès l'âge de 3 ans.
- Les camps multisports, en particulier les camps de voile, ont bien fonctionné. En revanche, les camps d'une demi-journée ont rencontré moins de succès, probablement parce que les parents préfèrent des activités couvrant toute la journée.
- La fête nationale du 1er août a réuni environ 1'000 personnes. Des problèmes logistiques ont été notés au niveau des stands alimentaires.
- La dernière manifestation de l'été, la "Summer Disco" du 24 août, a rassemblé environ 500 participants. Une vaisselle réutilisable a été testée avec succès, conformément à la nouvelle législation interdisant les plastiques à usage unique lors des événements publics.

4.1.2 Lecture du budget

Mme le Maire a ensuite présenté la première lecture du budget 2025. Un montant de plus de 700'000 CHF a été proposé et préavisé favorablement pour l'année prochaine.

4.1.3 Piscine intercommunale de Pré-Bois

Un point a été fait sur le projet de piscine intercommunale de Pré-Bois, qui regroupe 11 communes et l'État de Genève. Le projet avance lentement en raison de complications techniques et environnementales et il est prévu que les travaux ne terminent pas avant 2030.

4.1.4 Divers

Dans les divers, la nouvelle législation sur les plages, qui impose de nouvelles obligations aux communes en matière de gestion et d'aménagement, a été abordée.

4.2 Commission des Finances du 16 septembre 2024

(Rapporteur : M. Lauber)

4.2.1 Présentation des résultats des portefeuilles gérés de la commune

Les deux mandats de gestion, confiés à deux établissements financiers avec une

stratégie d'investissement conservatrice (environ 20 % en actions, le reste en obligations et placements immobiliers), ont été présentés. Les performances de gestion au 30 juin s'élèvent à environ 5 % et sont parfaitement en ligne avec les indices de référence couramment utilisés pour comparer ce type de stratégie.

4.2.2 Projet Clair-Bois

La commission a examiné les retours des trois groupes politiques sur le projet Clair-bois. Trois questions principales étaient soumises à leur appréciation :

- La mise à disposition de 14 places de crèches pour les habitants de la commune ;
- La participation éventuelle de la commune au financement du futur bâtiment ;
- L'intégration ou non d'un volet culturel dans le projet, notamment en référence à la Fondation Heim, actuellement située à la Villa Greta.

Sur ces questions, les trois groupes s'accordent à refuser la participation de la commune au financement du bâtiment. Une majorité de la commission est favorable à la mise à disposition des places de crèches pour les habitants ainsi qu'à l'intégration d'un volet culturel dans le projet.

Une minorité s'oppose à cette mise à disposition de places de crèches, notamment en contestant leur prise en compte dans le calcul du loyer, en lien avec le droit de superficie. Cette minorité n'est pas non plus favorable à discuter de l'aménagement du parc ou du bâtiment à ce stade.

- Rapport de minorité

M. Antille informe que son groupe souhaite déposer un rapport de minorité suite au rapport de la commission des finances. En 2022, en prévision des potentielles négociations avec la Fondation Clair-Bois, une réflexion avait été demandée sur les parcelles 874 et 875, actuellement occupées par la Fondation, afin d'explorer une réaffectation des bâtiments sans démolition. Concernant le droit de superficie sur la parcelle de la Villa Greta, la valeur de 6'000'000 CHF utilisée pour évaluer le loyer semble sous-estimée. Le groupe de l'Alternative s'oppose à l'absence de réévaluation de la valeur du terrain. Selon le groupe, la valeur de référence du terrain, la réévaluation du prix et l'entretien du parc devraient être abordés uniquement dans le cadre d'un éventuel rachat des parcelles occupées par la Fondation Clair-bois. En ce qui concerne la prolongation du droit de superficie pour 30 ans, M. Antille juge que cette décision devrait être laissée aux générations futures.

Sur la question du projet de crèche sur le terrain de la Villa Greta, M. Antille souligne que la Fondation Clair-Bois devrait prioriser les besoins des personnes handicapées, dont la demande de places est en forte augmentation. Enfin, il précise que la commune ne doit pas intervenir dans le financement du projet de la Fondation ni dans le fonctionnement du bâtiment, notamment en ce qui concerne la création d'une crèche.

4.3 Commission Cohésion sociale du 30 septembre 2024

Mme Frey demande le report de ce rapport, précisant que la commission s'est tenue la semaine précédente et qu'elle n'a pas encore reçu le rapport.

4.4 Commission Sécurité et Mobilité du 9 septembre 2024 (Rapporteur : M. Conway)

4.4.1 Divers

Après l'approbation du procès-verbal du 5 juin, la séance se poursuit avec les divers.

- M. Pasche annonce que la Fondation des parkings met fin aux macarons autocollants qui seront désormais remplacés par le relevé du numéro de plaque d'immatriculation.
- Concernant les abonnements TPG, des questions persistent sur les acteurs et actions à effectuer sur le montant des allocations pour les jeunes de moins de 25 ans touchant moins de 50'000 CHF par année. Les transports publics

genevois (TPG), avec l'aide de l'État, se chargeraient de ces allocations par une convention ou une attestation signée avec l'administration fiscale.

- Le point Police, effectué le 2 septembre 2024, fait état d'une situation plutôt calme, à l'exception de quelques cambriolages signalés.

4.4.2 Présentation du budget de la Cie des Sapeurs-Pompiers volontaires par le Commandant Hauswirth et le fourrier Lafargue

- M. Hauswirth présente les événements effectués cette année au sein de la compagnie. Cette dernière a eu l'opportunité de changer le véhicule difficile à entretenir grâce au budget ordinaire. Elle s'est dotée d'un nouveau véhicule d'occasion pour le transport de personnes.
- M. Lafargue présente le budget 2025. Malgré l'impression d'augmentation du budget par la prise en compte de la subvention GSIS (Le Groupement Service d'incendie et de secours), le budget est en réalité moindre en raison de l'optimisation et de l'effort déployé par la compagnie et la commune.
- M. Hauswirth annonce qu'il devra s'arrêter au mois d'août, mais il pourra accompagner la future équipe jusqu'au 31 décembre 2025.
- Grâce à M. Hauswirth, la Compagnie des Pompiers 41 est reconnue au niveau cantonal.
- M. Pasche remercie le travail fait par la Compagnie des Sapeurs-Pompiers volontaires et en particulier l'état-major, car de nombreuses heures ont été investies.

4.4.3 Présentation du budget 2025 de la Commission par M. Pasche

Aucun changement majeur n'est à déclarer, excepté la subvention du GSIS. Le budget total correspond à 1'041'540 CHF avec une différence par rapport à l'année précédente de 83'149 CHF, principalement due à la facture du GSIS.

Après plusieurs discussions, la commission approuve le projet de budget 2025 avec 7 voix pour et 1 abstention.

5. Délibérations

Néant.

6. Motions

Néant.

7. Résolutions

Néant.

8. Pétitions

Néant.

9. Interpellations

Néant.

10. Proposition du Conseil administratif

10.1 Présentation du budget de fonctionnement et du plan des investissements (PowerPoint projeté à l'écran)

Introduction

[Le projet de budget 2025 est distribué en format papier aux membres du Conseil municipal.]

M. Schwarm présente le sommaire du document, en précisant que les pages 1 à 9 concernent les commentaires du budget administratif 2025. Les pages 10 à 13 sont

consacrées au budget de fonctionnement, avec une classification par nature. Les pages 14 à 17 détaillent la classification par fonction – 2 fonctions, 2 natures. Enfin, les pages 18 à 37 contiennent le détail des 3 fonctions, 3 natures. Pour conclure, un plan quadriennal des investissements 2025-2028 est présenté à la fin du document.

M. Schwarm invite les membres du conseil à lire le projet de budget d'ici la prochaine réunion de la commission des finances ou le prochain conseil municipal, et à prendre des notes en vue des discussions. Il propose ensuite de commencer immédiatement à examiner l'élaboration du budget 2025.

Présentation

Données générales

M. Schwarm explique que l'élaboration du budget 2025 se base sur plusieurs éléments, à savoir :

- Les résultats effectifs au 31.12.2023, qui sont les derniers connus ;
- Les soldes des comptes de charge au 31.07.2024, sur lesquels l'élaboration a débuté durant l'été ;
- Les éléments chiffrés ressortant des travaux des commissions, qui sont ensuite consolidés par la commission des finances ;
- Les éléments chiffrés amenés par les Conseillers administratifs ;
- Les prévisions transmises par le Département des finances ;
- Les éléments de la réforme sur la fiscalité des entreprises ;
- Les budgets transmis par les groupements intercommunaux et l'Association des communes genevoises (ACG), car Pregny-Chambésy fait partie de plusieurs groupements intercommunaux.

Principes d'élaboration du budget 2025

M. Schwarm indique ensuite les principes d'élaboration de ce budget 2025 :

- Le choix a été fait de maintenir le niveau actuel du centime additionnel communal à 32, ce qui permet de définir un chiffre de recettes.
- Les estimations fiscales de l'AFC, incluant la baisse de l'imposition des personnes physiques (LIPP D 308), ont également été prises en compte, notamment en prévision du projet de loi 13402, qui sera soumis à référendum en novembre. Ce projet de loi porte sur la baisse de l'impôt sur le revenu des personnes physiques. Si cette baisse est adoptée, les recettes fiscales provenant des personnes physiques diminueront d'environ 560'000 CHF, selon les estimations du Département des finances. Le budget tient déjà compte de cette baisse anticipée. Si le projet de loi n'est pas adopté, ces 560'000 CHF supplémentaires viendront s'ajouter, mais le choix a été fait d'élaborer un budget en intégrant cette diminution potentielle.
- M. Schwarm ajoute que différentes lois modifiant la fiscalité, susceptibles d'entrer en vigueur en janvier 2025, ont également été prises en compte.
- La péréquation financière des personnes morales a été intégrée. La commune est bénéficiaire cette année.
- Il explique que la commune a choisi de ne pas constituer de provisions pour cet exercice et a intégré les éléments du patrimoine financier.
- Enfin, l'intégralité des transferts de charges entre le canton et la commune a été prise en compte dans le budget.

Tableau des revenus

M. Schwarm informe que, par rapport à 2024, les revenus sont en légère hausse, notamment au niveau de l'impôt des personnes physiques. Il précise que la situation du centime additionnel est légèrement meilleure, bien que la différence avec l'exercice 2024 soit minime. Il souligne que la situation reste relativement stable.

Concernant l'impôt des personnes morales, M. Schwarm rappelle que les recettes issues de cet impôt sont très faibles cependant, la commune reste bénéficiaire.

M. Schwarm précise que le fonds de péréquation des personnes morales est un fonds dont la commune bénéficie. Ce fonds, qui n'avait pas été perçu depuis plusieurs années, correspond à une part des recettes fiscales issues de l'impôt sur les bénéfices des personnes morales. Ces recettes sont mises en commun et redistribuées selon un système de péréquation basé sur l'indice de capacité financière des communes. Étant donné que l'indice de capacité financière de la commune est inférieur à 140, elle peut prétendre à recevoir un montant. La redistribution s'effectue en trois étapes, et la commune recevra 480'000 CHF, ce qui constitue une recette supplémentaire.

Enfin, M. Schwarm indique qu'il reviendra plus en détail sur les autres revenus, notamment ceux liés au patrimoine financier, mais précise d'ores et déjà que le total des recettes est en hausse par rapport à 2024.

Détails des autres revenus

M. Schwarm précise que, parmi les autres revenus, une part importante provient des revenus financiers, qui s'élèvent à 4'516'000 CHF, majoritairement liés au patrimoine financier. Il mentionne également, toujours dans les revenus financiers, une recette extraordinaire reportée, estimée à 1'600'000 CHF, en lien avec la parcelle 88. Cette somme correspond à la servitude de passage et aux droits à bâtir vendus. La vente de cette parcelle fait l'objet d'un recours, qui a été rejeté en première instance. Une deuxième instance est en cours, mais il est probable que, si le recours est à nouveau rejeté, la vente pourra être finalisée et la commune pourra encaisser ce produit. C'est pour cette raison que cette recette extraordinaire a été incluse dans le budget.

En ce qui concerne les taxes, M. Schwarm précise qu'elles incluent différents aspects, tels que les émoluments liés à l'état civil, les recettes du centre sportif, la vente des cartes, ainsi que les revenus du restaurant scolaire. Bien que ces encaissements génèrent des recettes, ils sont en partie compensés par les dépenses liées à ces services.

M. Schwarm précise que, concernant les revenus de transfert, le principal poste, représentant environ 300'000 CHF, provient de la facturation liée à l'état civil. Les prestations de l'état civil de Pregny-Chambésy sont regroupées au sein de l'arrondissement « Rive droite du lac », avec six autres communes. La commune de Pregny-Chambésy facture ainsi une quote-part aux six autres communes pour ces prestations, et c'est ce montant qui constitue une part importante des revenus de transfert.

Tableau des charges

M. Schwarm souligne qu'il y a une augmentation sur deux postes principaux, les charges de personnel ainsi que les dédommagements aux collectivités publiques et tiers.

Il débute par les charges de personnel en indiquant que la création d'un poste à 0.8 ainsi que la possibilité d'activer un poste supplémentaire à 0.85, réparti entre plusieurs départements, représentent au total l'équivalent de 1,65 poste. Cette augmentation des effectifs entraîne une hausse des charges de personnel.

M. Schwarm explique que l'autre aspect concerne l'augmentation des échelons dans la grille des salaires. Il rappelle que la commune a la possibilité d'augmenter tout le personnel d'un échelon. Cette augmentation déclenche automatiquement un rattrapage au niveau du deuxième pilier car la CAP est en priorité de prestation. Ce rattrapage représente un coût supplémentaire d'environ 100'000 CHF, impactant ainsi directement les charges de personnel.

M. Schwarm rappelle que, depuis le 1^{er} janvier 2024, le législateur a décidé que les magistrats quittant leurs fonctions ont droit à trois mois d'indemnités supplémentaires, plus une indemnité par législature. En ce qui le concerne, cela entraînera cinq indemnités supplémentaires, ayant un impact sur la masse salariale.

Il mentionne ensuite un futur congé maternité au sein du personnel, nécessitant un remplacement, ce qui contribue également à l'augmentation des charges. Il conclut en indiquant que ces points seront détaillés ultérieurement.

Pour conclure, M. Schwarm indique que la situation reste globalement stable, notamment au niveau des amortissements. Bien que cette stabilité soit encourageante, il rappelle que ce poste doit être surveillé attentivement, car il concerne le remboursement des investissements réalisés. Il explique que les amortissements complémentaires ont un impact significatif. En effet, les investissements votés l'année précédente doivent ensuite être activés, ce qui devrait normalement entraîner une hausse des investissements ordinaires. Cependant, grâce aux amortissements complémentaires, cette augmentation est évitée, permettant ainsi de maintenir cet équilibre dans le budget.

M. Schwarm précise que cette situation est favorable pour le budget 2025, mais il invite à la prudence, car des remboursements trop élevés pourraient affecter la marge d'autofinancement. La commune peut encore réaliser des amortissements complémentaires, bien que dans une moindre mesure par rapport à l'année précédente, à hauteur de 366'000 CHF. Ces amortissements doivent être inscrits au budget pour être activés lors de la clôture des comptes en 2025, sans quoi ils ne pourront pas être pris en compte.

Contributions, dédommagements et subventions – Contributions à d'autres collectivités publiques

M. Schwarm précise que la contribution est une somme versée sans contrepartie directe, contrairement aux dédommagements, où la commune reçoit une prestation en retour. Concernant la péréquation intercommunale, il indique que la facture est nettement plus élevée que l'année précédente. La commune, bénéficiant d'une bonne santé financière, doit contribuer davantage, en raison du moins bon état financier de certaines autres communes. Cette année, l'effort à fournir s'élève à 1'764'000 CHF pour la péréquation intercommunale. En revanche, la compensation versée aux communes françaises reste stable.

Contributions, dédommagements et subventions – Dédommagements à des collectivités publiques

M. Schwarm explique que les dédommagements, comme mentionné dans les rapports des commissions, suivent une tendance linéaire à la hausse, et cette charge continuera d'augmenter à l'avenir. Deux postes principaux sont concernés : le GIAP et le GSIS, dont les coûts augmentent chaque année. L'augmentation au niveau du GIAP est due à une affluence croissante, nécessitant des investissements supplémentaires en infrastructures. Pour le GSIS, la cotisation au service incendie est ajustée sur une période de dix ans, ce qui entraîne une augmentation progressive de la participation financière de la commune.

M. Schwarm précise également que les frais de perception des impôts augmentent légèrement en raison de l'amélioration des recettes fiscales, tout comme le niveau de contrôle de la sécurité. Enfin, il souligne que les autres postes n'ont que peu ou pas augmenté et restent relativement stables.

Contributions, dédommagements et subventions – Subventions

M. Schwarm aborde ensuite la question des subventions. Il précise que le poste principal concerne les crèches. Les 19 places de crèche de la commune représentent un montant significatif au niveau des subventions. Il mentionne également les subventions liées à la FASE, qui connaîtront une augmentation pour l'année prochaine. Il indique que, pour la FASE, ces éléments ont été débattus et discutés dans le cadre de la commission sociale.

Concernant les actions d'aide dans le pays, M. Schwarm rappelle qu'il s'agit du pourcentage dédié à l'aide en Suisse et à l'étranger, avec une répartition de 0,85 % pour l'aide en Suisse contre 0,7 % pour l'aide à l'étranger.

Enfin M. Schwarm précise que, concernant les TPG, Noctabus et Mobility, les montants restent relativement stables. Il rappelle que la gratuité des TPG pour les moins de 25 ans ainsi que la réduction pour les seniors ont été maintenues. L'intégralité des montants, y compris ceux liés au Noctabus, a été maintenue dans le budget.

Cependant, M. Schwarm commente que la question du financement spécifique du Noctambus reste en suspens, car il n'est pas encore clair si ce seront le Canton ou les communes qui prendront en charge ces coûts. Ce point fera l'objet de discussions lors de la prochaine Assemblée générale des communes genevoises.

M. Schwarm indique ensuite que le poste dédié à la culture reste stable et donc inchangé pour l'année à venir.

Tableau comparatif des charges réelles

M. Schwarm explique que, si l'on exclut les amortissements ordinaires et complémentaires, cela permet de présenter les charges réelles du budget communal. Il souligne qu'en comparaison avec 2024, il y a une augmentation des charges réelles.

Excédents des recettes

M. Schwarm indique que, concernant le résultat, il est proposé à ce stade, par rapport à l'exercice 2024, un budget équilibré. Les charges s'élèvent à 18'514'601 CHF et les revenus à 18'566'563 CHF, ce qui permet de prévoir un excédent de recettes de 51'963 CHF.

Investissements

M. Schwarm aborde ensuite les investissements. Il rappelle que la commune est tenue, dans le cadre de MCH2, de fournir un plan quadriennal des investissements afin d'anticiper les projets à venir. Il précise que les chiffres présentés sont des intentions, basées sur les débats politiques en cours, et qu'ils devront être activés et votés par délibération. Il souligne que, dans le plan quadriennal, les dépenses prévues pour les quatre prochaines années devraient augmenter. Pour 2025, les investissements sont estimés à 7'862'000 CHF, un montant légèrement inférieur à celui de 2024.

M. Schwarm explique cependant que ces chiffres évoluent régulièrement en fonction de divers facteurs : certains investissements ne sont pas réalisés car ils sont jugés trop précoces, non nécessaires ou non approuvés ; d'autres doivent être activés rapidement. Le plan des investissements est un outil indispensable, bien qu'il soit difficile à manier, car il permet à la commune de se projeter et d'éviter des montants irréalistes qu'elle ne pourrait absorber en termes de crédits et d'amortissements.

M. Schwarm précise que les principaux investissements mentionnés concernent uniquement la part prévue pour 2025. Ces investissements incluent la voie verte qui est sur le point d'aboutir et pour laquelle des crédits devront être votés par le conseil municipal. Un autre dossier est le projet Hodler, qui progresse rapidement et dans lequel la commune pourrait s'investir. Ce débat sera probablement abordé lors de la prochaine législature.

M. Schwarm poursuit en évoquant les investissements liés au bon entretien du patrimoine communal. Il mentionne les études à réaliser, notamment celles concernant l'assainissement du bassin et du chauffage de la piscine du centre sportif Châtaigniers, l'assainissement des bâtiments patrimoine administratif et le remplacement des collecteurs d'eaux usées sur une parcelle voisine de la parcelle 88.

En ce qui concerne le réaménagement des chemins piétonniers, M. Schwarm précise que le chemin de la Riolle, qui longe le tunnel de la route des Nations, fait l'objet d'un financement croisé entre le Grand-Saconnex et le Canton. Par ailleurs, les chemins de la Riolle, des Geais et de Borne ont été regroupés dans un seul crédit, afin de s'aligner avec le plan directeur des chemins piétonniers, en vue d'éventuels aménagements futurs.

Conclusion

Pour conclure, M. Schwarm souligne les points clés du budget :

- La péréquation intercommunale, qui s'élève à près de 1'800'000 CHF cette année ;

- La prise en compte des effets de la réforme fiscale ;
- Le maintien du centime additionnel à 32 ;
- Une légère augmentation des recettes provenant des personnes physiques et morales ;
- La potentielle recette unique de 1'600'000 CHF liée à la vente des droits à bâtir et à la servitude de passage de la parcelle N°1175 ;
- L'augmentation des charges de transfert ;
- Le FIDU (Fonds intercommunal du développement urbain) qui sera soumis au vote.
- La hausse possible de 1,65 ETP a été prise en compte, ainsi que la baisse de l'impôt sur les personnes physiques, ce qui pourrait entraîner une diminution des revenus.

Il indique que la commune présente un budget équilibré, qui sera soumis à la commission des finances pour examen. Il indique que la commission parcourra ce budget en détail lors de la séance prévue lundi prochain, avant le vote prévu pour le 5 novembre 2024, lors du prochain conseil municipal.

Enfin, M. Schwarm remercie l'administration communale ainsi que le comptable communal pour leur travail et le respect des délais.

Questions et remarques

M. Dessimoz pose une question concernant le budget, notant que la participation aux contrôles de stationnement coûte 100'000 CHF, alors que les revenus issus des amendes sont budgétisés à 60'000 CHF. Il souligne qu'il y a donc un déficit de 40'000 CHF sur cette activité, et précise qu'il s'agit d'un simple détail qu'il souhaitait clarifier.

M. Schwarm répond en indiquant que les prévisions de recettes sont toujours faites avec prudence, afin de ne pas fausser la réalité.

M. Pasche complète en corroborant la réponse de M. Schwarm. M. Pasche ajoute que l'objectif n'est pas d'imposer des amendes en masse pour générer des bénéfices, raison pour laquelle le modèle de revenus standard reste fixé à 60'000 CHF ou 65'000 CHF. Il précise que, l'année passée, les recettes se sont élevées à 95'000 CHF, soit 35'000 CHF de plus que prévu.

M. Antille revient sur la réduction des heures d'ouverture de la mairie à trois demi-journées par semaine. Il demande si cette réduction a été prise en compte dans les ETP. M. Schwarm répond par la positive en précisant que la réduction des heures d'ouverture ne signifie pas forcément une réduction du personnel, ni une baisse de la charge de travail.

M. Antille demande ensuite si une réflexion est menée sur une possible baisse de la charge de travail observée. M. Schwarm explique qu'il ne s'agit pas d'une baisse de travail, mais plutôt d'une réorganisation qui permet au personnel administratif de se consacrer à d'autres tâches. Il précise que lorsque l'administration est constamment ouverte, cela peut perturber le personnel. L'objectif est donc de condenser les horaires tout en maintenant la qualité du service.

Mme le Maire ajoute que cela ne signifie pas qu'il y a moins de travail à la mairie, mais que la répartition des tâches sera simplement différente. Elle précise que des détails supplémentaires concernant les finances et les postes concernés seront fournis ultérieurement.

10.2 Nomination des président(e)s et vice-président(e)s du local de vote pour 2025

La Vice-Présidente rappelle que le Conseil Municipal doit désigner les présidents, vice-présidents, ainsi que leurs suppléants pour les bureaux de vote. Elle précise qu'un président appartenant à un groupe politique aura pour suppléant une personne du même groupe, et qu'un vice-président d'un autre groupe aura également un suppléant issu de son groupe.

La Vice-Présidente ajoute que quatre personnes seront nécessaires par dimanche de scrutin.

Pour la date 9 février 2025 :

- Présidente : Mme JULIEN Isabelle
- Suppléant de la présidente : M. HAENNI Nicolas
- Vice-président : M. ROGGO Xavier
- Suppléant-e du vice-président :

Pour la date 23 mars 2025 :

- Président : M. Letestu André-Charles
- Suppléant du président : M. Conway Steven
- Vice-président-e :
- Suppléant-e du vice-président-e :

Pour la date 13 avril 2025 :

- Président : M. Thurnherr Laurent
- Suppléant du président : M. Conway Steven
- Vice-présidente : Mme Pasche Sonia
- Suppléante de la vice-présidente : Mme Pattyn Dominique

Pour la date 18 mai 2025 :

- Présidente : Mme Frey Edith
- Suppléant de la présidente : M. Roggo Xavier
- Vice-président : M. Dessimoz Terry
- Suppléant du vice-président : M. Basilio Pedro

Pour la date 28 septembre 2025 :

- Président : M. Antille Jean-René
- Suppléant-e du Président :
- Vice-présidente : Mme Chantranuwatana Charavee
- Suppléant de la vice-présidente : M. Lauber Robin

Pour la date 30 novembre 2025 :

- Président : M. Haenni Nicolas
- Suppléante du président : Mme Pasche Sonia
- Vice-président : M. Lauber Robin
- Suppléant du vice-président : M. Thurnherr Laurent

11 Propositions individuelles et questions

Néant.

12 Divers

12.1 Handelzeitung

Mme Frey informe que le journal *Handelzeitung* publie des classements des communes où il fait bon vivre, avec un classement des mille premières communes. Chambésy figure au 37^e rang, se classant première dans le canton de Genève. Elle mentionne également que Genthod et Cologny apparaissent dans ce classement pour le canton de Genève. Mme Frey ajoute que la commune la plus active en termes d'agrandissement est Bellevue, avec une augmentation de 20 %. Enfin, elle indique que Chambésy est classée 808^e au niveau de la sécurité à l'échelle suisse.

M. Schwarm précise que ces données sur la sécurité proviennent de statistiques cantonales.

12.2 Cour des Comptes

M. Antille souhaite au nom de l'Alternative tous ses vœux de succès à M. Thurnherr, son collègue, pour son élection en tant que suppléant à la Cour des comptes, et lui souhaite bonne chance.

12.3 Appartement au chemin des Cornillons

M. Antille demande pourquoi l'appartement n'a pas encore été mis sur le marché et quand il pourra l'être. Il s'interroge également sur les travaux à réaliser avant sa mise en location.

M. Schwarm explique qu'il est actuellement impossible de le remettre sur le marché, car des travaux d'assainissement et de sécurisation sont nécessaires. Bien que les problèmes ne soient pas insurmontables, ils nécessitent plus de temps que prévu. Il confirme que les travaux sont en cours et que l'objectif est de relouer l'appartement une fois les travaux achevés.

12.4 Noyers sur la commune

M. Antille rapporte que certains noyers de la commune font l'objet de vols récurrents. Il décrit un homme avec un bâton et une femme avec un sac qui, selon les descriptions qu'il a reçues, collectent toutes les noix sur le domaine public. Il fait le parallèle avec la cueillette des champignons, où la loi autorise deux kilos par personne par jour, alors que des personnes ramassant bien plus nuisent à la biodiversité et à l'alimentation des animaux. M. Antille estime qu'il en va de même pour les noix et demande si une action pourrait être entreprise pour remédier à ce problème. Il précise que ces noyers se trouvent sur le domaine public et cite notamment celui situé à l'intersection du chemin des Écrevisses, où, après être passé un jour, il a constaté que toutes les noix avaient été ramassées, qualifiant ces actes de "vol par métier".

M. Pasche répond que, sur le domaine public, il est difficile de légiférer sur ce type de pratique.

M. Haenni compare la situation avec celle des champignons et propose de vérifier s'il existe un règlement en vigueur à ce sujet.

L'ensemble des points ayant été abordés et la parole n'étant plus demandée, la Vice-Présidente déclare la séance levée à 20h16 et remercie l'assemblée.

* * *

Le Président : **Yves OESTREICHER**

La Vice-Présidente : **Charavee CHANTRANUWATANA**

La Deuxième Vice-Présidente : **Dominique PATTYN**

Le Rédacteur du P.-V. : **Matthieu CUPILLARD**